

Pays : France
Périodicité : Quotidien
OJD : 223785
Edition : Montélimar et Drôme Provençale



26A

Montélimar

L'académie du personnel de maison

En mars 2012, Marie-Pierre Montenon ouvre Shiva au numéro 6 de l'avenue Charles-de-Gaulle, une agence de placement pour du personnel de maison. Aujourd'hui, elle vient d'ouvrir L'académie du personnel de maison à la même adresse. Si l'académie partage les locaux de Shiva, ce sont deux entités qui n'ont rien à voir l'une avec l'autre. « C'est une autre enseigne complètement indépendante de Shiva. » Shiva est au rez-de-chaussée et l'académie du personnel de maison au 1er étage et bientôt au 2e étage puisque Marie-Pierre est sur le point d'acquérir un appartement de 50m².



Cette semaine, quatre personnes ont suivi la formation sur l'entretien du linge.

« J'ai créé l'académie parce que j'éprouvais déjà un besoin par rapport aux employés de maison de Shiva, qui n'avaient aucune réelle formation. Au départ, je proposais des semblants de formation le samedi matin sur mon temps libre et leur temps libre à elles. »

Un passeport de formation

Marie-Pierre est consciente que ces formations à la va-vite n'offraient aucune valorisation de leur métier à celles qui les suivaient. Elle s'aperçoit dans le même temps que le personnel de maison cotise à la formation professionnelle et qu'il doit donc avoir droit à quelque chose. En faisant ses recherches, Marie-Pierre tombe sur Ipéria institut, portail de la professionnalisation des emplois de la famille. « Je découvre que si j'ouvre un centre de formation labellisé par Ipéria institut, j'ai la possibilité de leur offrir 40 heures de formation, par an, rémunérés. Elles détiennent un passeport de formation et elles peuvent valider des acquis et même un diplôme d'employé familial de niveau 5, niveau CAP. »

L'objectif est de valoriser les métiers d'employés de maison mais aussi d'éviter le travail au noir. « Il y a beaucoup de personnes qui travaillent au noir et il faut que ces dames-là sachent qu'elles ont une convention collective, qu'elles ont des droits et il faut qu'elles sortent du lot pour avoir droit à la retraite, aux indemnités journalières quand elles sont malades et à la formation. »

Étant labellisée, Marie-Pierre est rémunérée directement par Ipéria et elle fait appel à des intervenants extérieurs pour les formations. Elle a déjà mis en place, les formations sur l'entretien du linge, l'entretien du cadre de vie et prochainement les assistants de vie et les assistantes maternelles. Les formations se font actuellement par groupe de quatre personnes et à partir de janvier, avec l'espace agrandi par l'achat de l'appartement par groupe de six.